

**Crédit de CHF 1'050'000.-- destiné à la reprise des exutoires
des réseaux d'eau pluviale au Rhône et la création de milieux naturels**

Vu l'état des trois exutoires au Rhône et de leurs collecteurs immédiatement en amont, selon l'avant-projet du bureau d'ingénieurs CERA SA,

vu la validation de l'avant-projet de réhabilitation des collecteurs d'eau pluviale à proximité du Rhône et la recommandation d'étudier une variante plus naturelle, par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) en date du 7 mai 2021,

vu le crédit d'étude de CHF 87'000.-- TTC voté par le Conseil municipal le 14 septembre 2021,

vu le Projet de Transformation des exutoires des réseaux d'eaux pluviales de Chancy au Rhône revitalisation du Rhône et de la bande riveraine, élaboré par les bureaux CERA SA et BMG Solution SA, en date du 28 septembre 2022,

vu l'offre établie par l'entreprise Scrasa SA pour la réalisation des travaux de génie civil, pour un montant de CHF 821'896.60 TTC, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouverte, dont le détail des montants est le suivant :

- Travaux de collecteur Secteur Amont (financement FIA n°1) : CHF 352'359.35 TTC
- Travaux de collecteur Secteur Central (financement FIA n°2) : CHF 49'831.45 TTC
- Travaux de collecteur Secteur Aval (financement FIA n°3) : CHF 59'460.85 TTC
- Travaux de création de milieux naturels (financement Fonds Vitale SIG) : CHF 360'244.95 TTC

vu l'offre établie par l'entreprise EFM Sàrl pour la réalisation des travaux forestiers, pour un montant de CHF 29'528.60 TTC, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre sur invitation, dont le détail des montants est le suivant :

- Travaux de collecteur Secteur Amont (financement FIA n°1) : CHF 4'487.75 TTC
- Travaux de collecteur Secteur Central (financement FIA n°2) : CHF 1'238.30 TTC
- Travaux de collecteur Secteur Aval (financement FIA n°3) : CHF 1'116.15 TTC
- Travaux de création de milieux naturels (financement Fonds Vitale SIG) : CHF 22'686.40 TTC

vu l'offre établie par BMG Solution SA pour la direction générale des travaux pour les phases d'appel d'offre et d'exécution, pour un montant de CHF 93'911.88 TTC,

vu les offres établie par CERA SA pour la direction des travaux de génie civil pour les phases d'appel d'offre et d'exécution, pour un montant de CHF 76'751.00 TTC,

vu l'offre établie par Hydro-Géo Environnement Sàrl pour les prestations d'appui géotechnique à l'ingénieur civil, pour un montant de CHF 5'107.73 TTC,

vu l'offre établie par MBC Ingéo SA pour les prestations de géomètre, pour un montant de CHF 15'000.00 TTC,

vu que le total de toutes ces offres de CHF 1'042'195.81 TTC et le dépassement des frais d'étude de CHF 5'876.43 TTC s'élèvent à un total de CHF 1'048'072.24 TTC, arrondi à CHF 1'050'000.00 TTC,

vu l'octroi d'une subvention du Fonds Vitale Environnement des SIG de CHF 764'670.-- TTC pour la réalisation des travaux d'aménagements de milieux naturels aux exutoires, s'additionnant à la subvention de CHF 59'800 .-- TTC attribuée pour l'étude de projet,

vu l'octroi d'une subvention du Fonds Intercommunal d'Assainissement de CHF 15'458.30 TTC pour la réalisation de l'étude d'avant-projet des travaux de collecteur et de génie civil liés au réseau d'assainissement,

vu l'autorisation de construire délivrée le 22 août 2024 par l'Office des autorisations de construire (DD/328726/1),

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité qualifiée
par 13 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. De réaliser les travaux destinés à la reprise des trois exutoires des réseaux d'eau pluviale au Rhône et la création de milieux naturels, de la commune de Chancy.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 1'050'000.00 TTC destiné au financement de ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé par des subventions du Fonds Vitale Environnement des SIG et du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).
5. D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
6. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612.
7. De financer cette dépense par les liquidités communales.
8. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'050'000.00 TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.